



Conditions générales de vente

Par la réservation d'une visite guidée par téléphone ou par écrit chez Region Solothurn Tourismus (RSOT), vous concluez un contrat avec RSOT. Les conditions générales de vente (CGV) et la confirmation écrite de la réservation sont parties intégrantes de ce contrat.

1. Réservation

Lors d'une réservation téléphonique, c'est votre accord oral, lors d'une commande écrite, votre signature ou votre courriel qui tient lieu de confirmation de réservation.

2. Paiement

2.1 Visites guidées pour les groupes

Pour les visites guidées pour les groupes le paiement se fait par carte de crédit. RSOT se réserve le droit d'établir une facture de pré-paiement pour des prestations confirmées. Tous les prix s'entendent en francs suisses, TVA légale comprise. La conversion en euro se fait au cours du jour.

2.2 Visites guidées publiques

Aucun billet ne sera remboursé. RSOT se réserve le droit d'annuler les visites guidées si le nombre minimum de visiteurs n'est pas atteint et dans les cas de force majeure. Dans ce cas, le client peut exiger le remboursement ou l'échange. Les tickets peuvent être réglés à l'office du tourisme, par carte de crédit ou en effet ou en ligne par carte de crédit.

3. Prix et taille des groupes

3.1. Les prix des visites guidées de la ville sont valables, si rien d'autre n'est convenu, pour des groupes de jusqu'à max. 25 personnes. Les groupes plus importants requièrent des guides parallèles.

3.2. Si, sans annonce préalable, plus de 25 personnes participent à une visite guidée de la ville, nous vous facturerons en plus le prix d'une deuxième visite.

3.3. Nous accordons un rabais à partir du 4^e groupe. Les rabais ne sont pas cumulables.

4. Au cas où vous deviez annuler ou reporter

4.1. Dans le cas où vous deviez annuler ou reporter votre visite guidée de la ville, veuillez nous contacter immédiatement par téléphone ou par écrit.

4.2. Si vous devez ou voulez reporter la visite guidée (changement de date) à moins de 8 jours de la date de la visite guidée, nous vous facturerons CHF 30.- par commande.

4.3. Après l'envoi de notre confirmation de commande écrite, nous vous facturerons pour l'annulation de la visite guidée de la ville un minimum de CHF 50.- par commande.

4.4. Si vous voulez ou devez annuler à moins de 11 jours de la date de la visite guidée de la ville, les frais suivants seront facturés pour autant que rien d'autre n'ait été convenu:

- De 10 à 3 jours avant la date de la visite guidée de la ville, 50% du montant de la facture.
- Dès 2 jours avant la date de la visite guidée de la ville, 100% du montant de la facture.

4.5. Un retardement du groupe raccourcit en conséquence la durée de la visite. La durée d'attente de notre guide est au maximum 30 min. 100 % du montant facturé restent cependant dus.

4.6. La visite guidée de la ville a lieu par tous les temps.

5. Au cas où RSOT devait annuler une visite guidée de la ville

5.1. Une visite guidée peut être modifiée pour des raisons imprévisibles. Dans ce cas, RSOT s'efforce de trouver un dédommagement équivalent ou une autre solution appropriée.

Dans les cas de force majeure, RSOT peut annuler une visite et rembourser le montant déjà versé.

6. Accident ou vol lors d'une visite de la ville

RSOT n'assume aucune responsabilité pour les vols et les accidents ayant lieu pendant la visite de la ville.

7. Non satisfait lors d'une visite guidée de la ville

7.1. Veuillez faire part d'éventuelles critiques aux guides, si possible pendant la visite de la ville. Ils s'efforceront de remédier aux problèmes. Si des prestations convenues ne sont pas fournies et qu'elles constituent une moins-value objective par rapport aux prestations décrites initialement, nous sommes tenus au maximum à concurrence du montant du prix convenu.



**JURA
TROIS-LACS
DREI-SEEN-LAND**

SOLOTHURN

- 7.2. Le ou la guide de la ville n'est pas en droit de reconnaître des prétentions au nom de RSOT. Veuillez soumettre votre réclamation à RSOT par écrit dans les 4 semaines à partir de la date de la visite.

Soleure, janvier 2018